

ARGUMENTATION RIEEST POUR LE SEGRU DE LA SANTE

Les besoins de santé au travail en France nécessitent des compétences pluridisciplinaires pour accompagner les salariés durant leurs parcours professionnels. Pour autant nous constatons toujours certaines difficultés concernant :

- Les pathologies induites par les Risques Psycho Sociaux, les Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques, les risques émergents...
- Le suivi de santé au travail des apprentis et des intérimaires
- L'absence de suivi de santé pour certaines catégories de travailleurs (les enseignants, les salariés à domicile, les indépendants ...)
- Le maintien en emploi, notamment des seniors et porteurs de pathologies chroniques
- La veille sanitaire et l'alerte précoce
- La pandémie dûe au Covid-19 a montré l'extrême attention qu'il faut porter aux « premiers de ligne », qui ont été les plus exposés et cumulent conditions de travail délétères et précarité sociale.

Répondre à ces besoins nécessite une équipe pluridisciplinaire formée, notamment les professionnels de santé : médecins et infirmiers. Les premiers ont une spécialisation, les seconds ont seulement une obligation de formation par l'employeur sans aucune précision ni de durée, ni de contenu, ni d'objectifs et de reconnaissance.

Il est indispensable de prévoir un socle commun de connaissances et de compétences pour les infirmiers exerçant en santé travail : master 1 en santé travail. Cette formation amène un premier niveau de compétences qui permet de répondre aux situations usuelles en santé au travail

Pour améliorer cette capacité à encore mieux prendre en charge, en coopération avec le médecin du travail, le suivi de santé des travailleurs, de nouvelles connaissances, de nouvelles compétences sont nécessaires qui pourraient être validées par un master 2 : recherche, enseignement, pratiques expertes, cliniques, certaines Surveillances Individuelles Renforcées, visites à la demande, contribution à la visite de pré-reprise, suivi collectif d'une population... mais aussi par la Pratique Avancée. En effet, il nous semble opportun de développer un parcours d'IPA santé travail (cf le rapport Berland de 2005 et le rapport Lecocq de 2018) permettant le renforcement de la pratique infirmière appliquée à la santé au travail et l'évolution du métier en autorisant des actes tels que la prescription des examens complémentaires toujours en coopération avec les médecins du travail, en renforçant notre activité dans la préservation de la désinsertion professionnelle.

En effet certaines DIRECCTE autoriseraient par dérogation des actes jusque-là réalisés par les médecins du travail qu'il ne conviendrait de transférer aux infirmiers qu'après un haut niveau d'expertise. La responsabilité qui en découle et la qualité des soins induits devraient être appréhendés dans un cadre réfléchi.

Le RIEEST s'est constitué pour promouvoir la formation des Infirmiers Santé Travail. Certes, infirmier santé travail n'est pas encore une spécialité, pour autant c'est un exercice spécialisé. Nous faisons partie des équipes pédagogiques universitaires qui dispensent les formations en France, nous participons à l'élaboration des contenus des formations, au suivi pédagogique des étudiants et aux jurys des examens et mémoires et nous travaillons actuellement à un référentiel de compétences et de formations pour les Infirmiers de Sante Travail.

Afin de formaliser et d'harmoniser notre expertise en santé au travail, la création d'un Conseil National Professionnel regroupant le Groupement des Infirmiers du Travail, l'Ordre National Infirmier, et d'autres organismes représentatifs du métier, semble indispensable. Cette instance permettrait une reconnaissance au sein des ministères pour décliner les besoins en formation pour notre profession.

Nos propositions sont donc :

- Création d'un parcours Master 1 et 2 pour les infirmiers exerçant en santé travail
- Reconnaissance d'un statut IPA en Santé Travail
- Création d'un CNP Pratiques Infirmières en Santé Travail
- Affirmation dans le Code du Travail de l'indépendance, du statut et de la formation des infirmiers de santé au travail